

MODALITES ET CONDITIONS

CAP CAMARINE

Paiement : 30 % du montant total de la location sont à verser pour valider la réservation, avec retour du présent accord et de la fiche de renseignements ci-jointe. Les 70 % restants dûs sont payables 8 semaines avant le jour d'arrivée.

Arrivée et départ : Arrivée **Samedi à 16 heures**. Echange de numéros de téléphones et plan d'accès pour contact à l'arrivée, effectué à la confirmation. (Arrivée décalée avec accord préalable seulement). Départ **Samedi à 11 heures**.

Caution : 300 € en espèces sont à verser à l'arrivée après inventaire, ils seront restitués le jour du départ, déduits du coût des dégradations ou casse éventuelle qui seraient constatés et surcharges le cas échéant.

WIFI/Téléphone : à disposition, gratuit.

Electricité : forfait de 100kw inclus par semaine (relevé de compteur) surcharge 0,15 €/kW de dépassement.

Draps et Serviettes : inclus dans le prix de location.

Ménage : frais de ménage inclus dans la location. Le locataire peut demander et s'accorder pour des services supplémentaires avec la personne de service (lavage, repassage, garde d'enfants) à régler en direct. Le locataire n'est pas tenu de passer aspirateur et lavage des sols ; cependant les éléments de cuisine : four, gaz, frigo etc... et salle de bains, devront être propres et les éléments de terrasse et jardin rangés. Un surcoût pourra être demandé sur la caution en cas de négligence.

Animaux : de quelque nature ne sont pas autorisés.

Nombre de locataires : le propriétaire a le droit de faire quitter les lieux aux locataires si leur nombre dépasse le maximum autorisé de *6 personnes*.

Divers : il est interdit d'allumer des feux sur la propriété. Seul le barbecue existant est autorisé sous la responsabilité d'utilisation du locataire.

Sécurité : le propriétaire ne sera d'aucune manière tenu responsable des dommages corporels encourus par les locataires dans leur environnement d'activités, jeux etc... les enfants doivent rester sous surveillance.

Assurances au tiers : la loi donne le droit au propriétaire de demander aux locataires une copie de couverture d'assurance au regard des tiers (assureur, nature, n° contrat garanti) à la prise de possession des lieux.

Annulation :

Reste acquis au propriétaire

Plus de 8 semaines avant location	acompte 30%	
De 6 à 8 semaines avant location	acompte 30% + 35% = 65%	
De 4 à 6 semaines avant location	acompte 30% + 50% = 80%	
Moins 4 semaines avant location	acompte 30%	100%

Cet accord constitue un contrat entre locataires et propriétaires, qui certifie que la description de la propriété et des équipements, tels qu'ils apparaissent sur le site www.capdagde-vacances.com est correcte et que les lieux, sont entièrement équipés et propres lors de l'arrivée des locataires.

Les propriétaires s'engagent à respecter cette location pour la période du.....au..... et d'aller à la rencontre des locataires le jour défini.

Le locataire M.....

Le Propriétaire

Date et signature (1)

signature